

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03.08.2017

Dossier complet le :

03.08.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0275

1. Intitulé du projet

Régularisation de l'exploitation de la grande forme de La Ciotat

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BLOHM+VOSS La Ciotat

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Gabriel TRIDON MOTTE, Président

RCS / SIRET

8 2 2 | 0 7 9 | 2 1 6 | 0 0 0 | 1 3

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 ^a)	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation : rubrique ICPE 2940-2-a peintures (peintures des bateaux dans la forme) - Non classé : rubrique 2718.2 transit déchets dangereux (huiles usagées bateaux) : les huiles usagées des bateaux sont directement prises en charge par un sous-traitant, sans stockage sur site - Non classé : Rubrique 2575 emploi d'abrasif : pas de machines fixes sur site Site non classé pour les rubriques 2930.1, 2560.B, 2714, 2716, 1434 et 4331 Le classement du site via SEVESO III a été étudié et le site n'est pas concerné.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à un appel à projet lancé en mars 2016 par SEMIDEP-CIOTAT, c'est la société Blohm+Voss La Ciotat qui s'est vue attribuer l'occupation de « La Grande Forme » pour une durée initiale de 35 mois

BLOHM + VOSS La Ciotat exploite donc depuis septembre 2016 la grande forme de la Ciotat.

L'entretien et la réparation des grands yachts nécessitent notamment la mise en œuvre de peinture dont l'activité est soumise à autorisation au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4.2 Objectifs du projet

Exploitation de la grande forme de La Ciotat suite à sa rénovation.

En charge de l'exploitation du site, la société d'économie mixte Semidep a lancé en mars 2016 un appel à projets pour l'exploitation de la grande forme. A l'issue, la société Blohm+Voss La Ciotat s'est vu attribuer l'occupation de la grande forme pour une durée initiale de 35 mois.

Dans ce cadre, la société Blohm+Voss souhaite déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale afin de pouvoir exploiter la grande forme, notamment pour son activité de peintures des bateaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Absence de phase de travaux.

Le site existe déjà. Les travaux de rénovation de la grande forme ont déjà été réalisés. Ils ont fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement et ont obtenu, à l'issue de l'instruction, un arrêté préfectoral (N°57-2015 EA) autorisant au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, la SEMIDEP - Ciotat à réaliser les aménagements de sécurisation et de restructuration de la Grande Forme des chantiers Navals de La Ciotat et à l'exploiter.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'opération d'entretien et de réparation des bateaux de plaisance :

- carénage et arrêt technique,
- réparation après avaries,
- travaux d'escalé,
- travaux de réparation ou d'entretien,
- travaux d'équipements et transformation de tous types.

Dans la forme, diverses activités de réparation/entretien/maintenance sont menées sur les bateaux :

- décapage/nettoyage (par jet d'eau haute pression ou sablage ou grenailage)
- peintures, soudures (pas de stockage de bouteilles de gaz sur site)
- récupération des déchets des bateaux
- vidange des eaux usées domestiques des bateaux vers le réseau d'eaux usées du chantier naval ou par des sociétés spécialisées
- vidange des eaux de fond de cale des bateaux par une société spécialisée

Les opérations de peintures, travaux, réparation,... effectuées sur les bateaux sont réalisées par des sociétés sous-traitantes. BLOHM+VOSS est une société de gestion/coordination des travaux mais ne dispose pas aujourd'hui de personnel pour effectuer ces opérations.

BLOHM+VOSS La Ciotat dispose également d'un hangar au sein des chantiers navals pour réaliser de petites opérations d'entretien et le stockage de peintures dans un conteneur (non classé sous rubrique 2930.1 ni 2560.B ni 4331).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE soumise à autorisation environnementale avec procédure d'étude d'impact au cas par cas.

Le site a déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 27 octobre 2015, autorisant au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, la SEMIDEP à réaliser les aménagements de sécurisation et de restructuration de la Grande Forme des chantiers navals de la Ciotat et à l'exploiter:

- rubrique 4.1.2.0 à autorisation
- rubrique 2.2.3.0 à autorisation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La grande forme :	200 m de long, 60 m de large et 9,8 m de haut
Hangar nef 6:	1680 m ²
Terre plein central:	4000 m ²
Terre-plein nord:	5 500 m ²
Terre-plein sud:	5 600 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Projet situé au niveau de La Grande forme de la Ciotat au sein du chantier naval de la Ciotat

Commune de la Ciotat

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La grande forme a fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à 6 avec un dépôt de dossier en préfecture en date du 14 avril 2015 pour :

- la réalisation des aménagements de la Grande Forme
- l'exploitation de la grande forme.

Cette demande a été portée par la SEMIDEP et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 27 octobre 2015, autorisant la SEMIDEP à réaliser ces travaux et à exploiter la forme :

- rubrique IOTA : 4.1.2.0 à autorisation
- rubrique IOTA: 2.2.3.0 à autorisation

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de La Ciotat
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Grande forme est située au sein de l'aire d'adhésion du Parc National des Calanques
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ciotat est concernée par le PPBE des Bouches-du-Rhône lié aux axes routiers A50, RD40B et RD559. Ces routes ne passent pas à proximité de la Grande Forme.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La grande forme est concernée par le rayon de protection de 500 m : - du monument historique inscrit "Hôtel de Grimaldi-Régusse" - du monument historique inscrit "Maison (Ancien vestibule, escalier et toiture)"

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque inondation par ruissellement et coulée de boue prescrit le 29 octobre 1997 (non approuvé). Le site de la grande forme est implantée en dehors de la carte du périmètre mis à l'étude pour le PPRn.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site la Grande Forme n'est pas recensé dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Spéciale de Conservation "Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet" FR9301602 à 250 m au sud de la forme. Zone Spéciale de Conservation "Baie de la Ciotat" FR9301998 à environ 500 m au nord -est de la forme
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé "Cap Canaille, Bec de l'Aigle et leurs abords" à environ 250 m au sud de la forme

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est relié au réseau communal pour l'alimentation en eau. Les usages de l'eau sont les suivants : - pour les sanitaires - pour le lavage/décapage des navires à haute pression - pour l'alimentation en eau potable des navires, - pour la lutte incendie Utilisation de l'eau de mer pour le refroidissement des moteurs des bateaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux prévus
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux prévus
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux prévus. L'exploitation du site se fait au sein d'une zone portuaire imperméabilisée et ayant déjà fait l'objet d'une activité industrielle. L'emprise ICPE ne contient aucun espace naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 sites Natura 2000 situés à moins d'1km ont une emprise maritime. Les eaux sanitaires des bateaux sont envoyées dans le réseau eaux usées du chantier naval (pas d'impact sur milieu naturel). Les eaux pluviales et de process sont envoyées vers un dispositif de traitement (désableur, décanteur, Séparateur HC avec obturateur automatique) avant rejet dans la darse. Les surfaces de travail situées au fond de la forme sont nettoyées avant chaque remise en eau (pas d'impact). Dispositif d'isolement des systèmes de traitement des eaux. Surveillance des rejets et suivi du milieu. Les rejets aqueux traités n'auront pas d'impact notable sur le milieu marin et donc pas d'impact sur les sites Natura2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'impact sur le site classé "Cap Canaille, Bec de l'Aigle et leurs abords" et sur le parc des Calanques vu l'éloignement du site et son existence de très longue date dans le paysage de La Ciotat.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà existant Pas de travaux
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone sismique n°2 (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La voie d'exposition est l'inhalation et la source d'émission est liée aux travaux de décapage et de peintures. Les opérations de décapage par abrasifs à sec et de peinture par pistolet sont effectuées sous enceinte de protection (sauf simple renouvellement antifouling par pinceaux ou rouleaux). Les volumes mis en œuvre sont limités ; les premières cibles (habitations) sont éloignées (200 m). Il n'y a donc pas d'impact sanitaire notable. Impact très limité sur le milieu marin étant donné les dispositifs de traitement des eaux et le nettoyage de la forme avant remise en eau .
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Peu de circulation sur le site (salariés et sociétés sous-traitantes).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités du site sont des sources potentielles de bruit. Toutefois, le site est implanté au sein du chantier naval de la Ciotat, dans un environnement industriel. Les premières habitations sont à environ 200 m au sud de la Grande Forme.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les opérations de décapage par abrasifs à sec et de peinture par pistolet (sauf simple renouvellement antifouling par pinceaux) sont effectuées sous enceinte de protection.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Exploitation de jour mais possible de nuit également. Cependant, pour des raisons de sécurité, sûreté et de surveillance la forme dispose d'un éclairage qui peut être utilisé en cas de présence de yachts durant la nuit. L'éloignement des voies de circulation et des habitations rend cet impact négligeable vis à vis du voisinage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de décapage par abrasifs à sec et de peinture par pistolets se font sous cocons étanches et sous atmosphère contrôlée permettant de limiter les rejets de poussières et de COV dans l'air (dispositif de traitement des rejets).</p> <p>Les opérations de simple renouvellement d'antifouling ne se font pas sous cocon car l'application se fait au pinceaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets aqueux sont les eaux de ruissellement, les eaux de process, les eaux sanitaires (site et bateaux) et les eaux de remise en eau de la forme. Les eaux pluviales et eaux de process sont collectées et envoyées vers un dispositif de traitement (désableur, décanteur, Séparateur HC avec obturateur automatique) avant rejet dans la grande darse (milieu marin). La forme est nettoyée avant remise en eau. Les eaux sanitaires sont rejetées dans le réseau eaux usées du chantier naval.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par l'activité du site sont liés aux opérations d'entretien et de maintenance des bateaux (huile, graisse, peintures,...). Des déchets proviennent également des bateaux lors des arrêts techniques. Ils sont évacués par une société spécialisée.</p> <p>Les eaux sanitaires des bateaux sont envoyées dans le réseau eaux usées du chantier naval. Vidange des eaux de fond de cale des navires par une société spécialisée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà existant implanté au sein de l'emprise du chantier naval. La grande forme a déjà été exploitée entre 1969 et 1988.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site se fait au sein d'une zone portuaire imperméabilisée et ayant déjà fait l'objet d'une activité industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La recherche a été faite sur le territoire de la Ciotat.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales et eaux de process sont collectées par un caniveau ceinturant le fond de la forme et envoyées vers un dispositif de traitement situé sur le terre-plein bâbord et constitué de 2 unités de traitement pour un débit de pointe de 70l/s chacune (débit de pointe généré par l'activité carénage, le nettoyage de la forme, le débit maximal de l'auto-curage des caniveaux et pour retour de pluie annuelle). Chaque unité dispose d'un désableur, d'un décanteur, et d'un séparateur HC avec obturateur automatique, avant rejet dans la grande darse. Les systèmes de traitement sont dotés d'un dispositif d'alarme pour signaler l'atteinte de la capacité maximale de stockage en hydrocarbures et en matières décantables. Le réseau et les systèmes de traitement peuvent être isolés afin de stocker les polluants dans la forme en cas de pollution.

Contrôle par la SEMIDEP en entrée de chaque unité de traitement et en sortie au niveau du rejet en mer (4 fois/an avec MEST, COT, HCT, détergent, As, Cd, Cr total, Cu, Zn, Pb, Hg et Ni). Suivi par la SEMIDEP du milieu via l'analyse des sédiments sur 3 stations au droit du point de rejet à 100 m et à 200 m à l'est (avant exploitation, T+1, T+3 et T+5).

Les opérations de décapage par abrasifs à sec et de peinture par pistolet sont effectuées sous enceinte de protection, limitant les rejets de poussières et de COV dans l'air (dispositif de traitement des rejets). La surface est nettoyée avant que l'enceinte de protection soit enlevée et avant la remise en eau de la forme. Les opérations de simple renouvellement d'antifouling ne se font pas sous cocon car application par pinceaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que le site est implanté au sein d'une zone industrielle (chantier naval) et que les rejets aqueux et atmosphériques du site sont traités :

- dispositif de traitement des eaux pluviales et des eaux de process avant rejet dans la grande darse,
- enceinte de confinement avec dispositif de traitement lors des opérations de décapage et de peinture par pistolet limitant les émissions de poussières et COV dans l'air extérieur,
- arrêté d'autorisation d'exploiter la forme au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement,
- pas de travaux prévus.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 liée à l'environnement naturel et humain du site (partie 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Ciotat

le, 26/07/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus